



COMMUNIQUE

Elections communales 2008 - Résultats **Du mouvement au Conseil communal, les Verts au législatif**

La législature 2008 – 2012 verra l'entrée des Verts au Conseil général et de l'UDC au Conseil communal.

Le Conseil communal voit sa composition modifiée, le Ralliement perdant deux sièges au bénéfice des socialistes et de l'UDC. Ainsi, un élu du Ralliement n'est pas réélu; de plus, le parti, qui avait trois sièges, n'avait présenté que deux candidats.

La participation a atteint 46.51 %, en légère augmentation par rapport aux dernières élections communales (2000: 37.08%, 2004: 44.06%, élections fédérales 2003: 54.84%, 2007: 52.81%)

Résultats principaux (sous réserve de recours et de la validation des résultats par le Conseil communal)

	Conseil général (41 membres)	Conseil communal (7 membres)
Union libérale-radical	13 sièges (+ 1)	2 siège (--)
Parti socialiste	11 sièges (- 3)	3 sièges (+ 1)
Ralliement	8 sièges (- 3)	1 siège (- 2)
UDC (4)	5 sièges (+ 1)	1 siège (+ 1)
Les Verts	4 sièges (+ 4)	pas de liste déposée

Résultats nominatifs

(voir les deux documents annexes)

Notons en particulier la non-réélection au **Conseil communal** de M. Jacques Barbezat (Ralliement), qui quitte le législatif après 4 ans et laisse d'énormes chantiers à son successeur (rénovation vestiaires FC, Centre médical de la Côte, Centre de la petite enfance "Les Cœurs grenadine"). Les quatre autres conseillers qui se représentaient sont réélus, à savoir Mme Fabienne Brunner (Rall.), MM. Blaise Perret (soc.), Patrick Bourquin (soc.) et Jean Marc Nydegger (lib.). Entrent au Conseil communal, MM. Raphaël Comte (ULR) et Werner Bammerlin (UDC).

Au **Conseil général**, une élection complémentaire sera nécessaire pour élire deux représentants de l'Union libéral-radical, vu que la liste des candidats est "épuisée" et que deux sièges n'ont pas été attribués (tenant compte de l'élection au Conseil communal de M. Raphaël Comte).

12 **membres du législatif** fêtent leur première élection, 3 qui se représentaient n'ont pas été réélus, souvent à cause des pertes de sièges dans leurs partis.

Alors qu'en 2004, Conseils général et communal confondus, 12 **femmes** avaient été élues, en 2008, 13 occuperont un siège au législatif communal, et une à l'exécutif. La proportion d'élues féminines est donc de 29.2%.

Corcelles - Cormondrèche, 27 avril 2008

Administration communale

Annexes

- Résultats Conseil communal
- Résultats Conseil général

Pour plus de renseignements:

- Pierre Muhlemann, administrateur communal, tél. 079 457 12 35, <mailto:pierre.muhlemann@ne.ch>

Pour distribution:

- médias selon liste